Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 1997

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

NOUVEAUX MANDATS POUR REPRÉSENTER LES GENS DE SAINTE-PÉTRONILLE

Je tiens à vous remercier, à titre personnel, pour la confiance que vous m'avez témoignée en me reconduisant comme maire du village de Sainte-Pétronille. En effet, si à l'occasion, une opposition peut être saine, je dois vous avouer qu'à cette occasion, j'étais très content d'avoir été élu sans opposition.

J'ose croire que mes orientations, mes prises de position et mes actions ont été suffisamment appréciées pour mériter ce deuxième mandat. Je profite donc de l'occasion pour vous réitérer mon engagement et ma détermination à continuer d'oeuvrer pour le mieux- être de tous : par l'amélioration continue de la qualité de la vie, par la protection de notre patrimoine, par une gestion harmonieuse des relations entre les citoyens et les citoyennes et par une gestion financière saine et rigoureuse. Je continuerai également à mettre beaucoup d'énergie pour que chacun des six villages de l'Île conserve son autonomie et pour que notre MRC joue pleinement ses rôles d'intégration et de concertation dans une période où le délestage gouvernemental devient de plus en plus la règle.

Cette année, trois postes de conseillers arrivaient à terme. Permettez-moi d'abord de remercier vivement la conseillère sortante, Mme ***Lucie Rondeau****, qui pour des raisons personnelles, a décidé de ne pas solliciter un deuxième mandat. Madame Rondeau a fait un travail exemplaire comme conseillère responsable du comité consultatif de l'urbanisme et du comité d'embellissement. Merci Lucie pour ces quatre années d'efforts consentis au service des citoyens et des citoyennes et bravo pour le succès accompli.*

Mme ***Anne Noël Deschamps*** *que tous connaissent et apprécient a également été élue sans opposition. Je suis très heureux de savoir que je pourrai compter sur une personne aussi efficace et dévouée à la cause des loisirs, des sports et des activités culturelles pour les quatre prochaines années. Félicitations Anne, bravo et merci.*

Je veux également souhaiter la bienvenue au nouveau conseiller ***Harold Noël*** *qui a décidé de relever le défi et de consacrer de son temps et de son talent au service de la municipalité. Harold a lui aussi été élu sans opposition et je suis assuré que nous pouvons tous compter sur ses bons services. Bravo et merci Harold.*

Enfin, M. ***Marcel Laflamme*** *qui était conseiller municipal depuis 4 ans, a dû affronter un opposant en la personne de M.* ***Louis Martin****. Il y a donc eu élection le 2 novembre et Marcel l'a emporté avec plus de 60% des votes. Marcel Laflamme est une personne très dévouée à la cause de notre village et je suis très heureux qu'il se soit à nouveau mérité votre confiance. Bravo Marcel et continue ton bon travail.*

Veuillez agréer, cher citoyen et chère citoyenne, l'expression de mes sentiments les plus distingués et de ma collaboration la plus entière.

Jacques Grisé
maire de Sainte-Pétronille

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 1997

— *Jacques Grisé*, maire

Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 1997 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.

Bref compte rendu des principales réalisations de 1997

Durant l'année 1997, nous avons accompli plusieurs activités qui ont eu pour effet d'améliorer la situation des gens de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur la consolidation des acquis et sur le contrôle des coûts. Permettez-moi d'abord de souligner le dévouement exemplaire des conseillers et des conseillères qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer des services de grande qualité à toute la population, et cela, dans un contexte budgétaire très difficile.

Malgré des budgets très limités, nous avons entrepris plusieurs travaux de réfection de nos rues qui, bien qu'étant modestes, ont amélioré sensiblement la qualité de celles-ci. Ainsi, des travaux d'entretien ont été effectués, à des conditions très avantageuses, sur plusieurs portions de nos rues: d'Orléans (partie sud et centrale), des Hêtres, Horatio Walker, des Pins Nord, de l'Église (extrémité nord-est), Laflamme et Gagnon. Nous avons de plus contribué à l'enfouissement des fils à l'extrémité de la rue du Quai. En 1998, nous poursuivrons notre programme de réfection des routes en donnant la priorité aux rues des Pins Sud et des Pins Nord.

Les travaux de rénovation au centre communautaire Raoul-Dandurand ont dû être reportés au printemps 1998, les coûts prévus nous obligeant à procéder par appel d'offre publique. Rappelons qu'il s'agit de travaux de rénovation qui touchent l'apparence extérieure du bâtiment (fenestration, revêtement, éléments architecturaux). Ce bâtiment a grandement besoin d'entretien et les travaux envisagés sont nécessaires pour protéger la valeur de nos immobilisations.

Notre comité d'embellissement s'est montré encore très actif et il a bénéficié de l'adhésion de nouveaux bénévoles, lesquels ont contribué à accroître son dynamisme et à générer de nouvelles activités d'animation et de nouveaux projets mobilisateurs. Les efforts du comité ont porté fruits puisque la municipalité de Sainte-Pétronille s'est méritée le deuxième prix régional (incluant la communauté urbaine) du concours Villes et villages fleuris, manquant la première place par aussi peu qu'un millième de point. Bravo à tous les membres du comité et à tous les citoyens et les citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir à l'un des plus beaux villages du Québec.

Au fil des ans, nous avons tous compris que l'embellissement de nos lieux ajoute à la qualité de la vie et à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. C'est pour cette raison que l'embellissement continu du village est devenu une de nos grandes priorités.

Comme convenu, nous avons acquis du gouvernement provincial, à titre gratuit, la propriété du Quai et d'un terrain adjacent; nous avons pris les choses en main pour éviter tout risque de cession de cet actif patrimonial à d'autres intérêts. Les incertitudes sont levées.

La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle de plus en plus nombreuse et le service d'accès à Internet est de plus en plus connu. Merci aux bénévoles qui gèrent efficacement ce service et le maintiennent à un coût minimal. En 1998, nous comptons informatiser la gestion des activités.

En ce qui a trait à la sécurité publique, notons que le système d'appel 9-1-1 semble très apprécié et que nous n'avons pas eu d'incidents ou d'accidents graves cette année. À Sainte-Pétronille, le taux de criminalité avoisine le zéro et cela contribue certainement à la grande tranquillité d'esprit des résidants et des résidantes.

En collaboration avec l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, le groupe de travail sur l'achalandage des autobus touristiques a pris un certain nombre de mesures qui ont donné des résultats probants. Une nouvelle étude réalisée durant la même période que celle de l'année dernière, démontre que le nombre d'autobus qui passent par le village a diminué de 9% et que le nombre d'autobus qui effectuent un arrêt à la pointe de l'Île est passé de 151 en 1996 à 50 en 1997, soit une diminution spectaculaire. Pendant la période où s'est déroulée l'étude, du 13 au 25

☞

août, des 50 véhicules qui ont effectué un arrêt, 26 ont maintenu leur moteur en état de marche, soit une diminution de 61% sur l'année précédente. La durée moyenne des arrêts a de plus diminué de 13,5%. Environ 2% des touristes débarquent des autobus pour prendre des photos. Contrairement à l'année dernière, seulement 4 personnes se sont aventurées sur un terrain avoisinant (comparativement à 14 l'année précédente). En 1998, nous renforcerons nos mesures de restriction car ces arrêts ne sont pas sécuritaires et ils occasionnent de nombreux inconvénients aux propriétaires riverains.

Une grande partie du succès dans la gestion municipale réside dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire.

Le comité consultatif de l'urbanisme a fait un travail assidu et il a continué d'agir avec célérité. Nous avons réussi à éliminer la presque totalité des délais dans l'émission des permis pour des travaux d'ordre mineur. Plus de 100 permis seront émis en 1997, soit un nombre comparable à l'année précédente. On verra plus loin que ce phénomène n'est pas étranger à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité et que ces décisions d'investissement reflètent un certain optimisme de la part des contribuables.

Nous avons achevé la réalisation du sentier pédestre à Sainte-Pétronille à la suite de l'obtention d'une deuxième subvention du ministère de la Culture; la nouvelle signalisation sera en vigueur au printemps et nous en profiterons pour officialiser l'inauguration de cet équipement collectif.

Une grande partie du succès dans la gestion municipale réside dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Ces centaines de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et les citoyennes. Je les remercie de tout coeur car ils font de Sainte-Pétronille un endroit unique et recherché. Leur contribution nous permet de maintenir un excellent niveau de services à des coûts minimes en comparaison avec des municipalités qui payent des salaires élevés pour offrir des services de nature comparable.

Les efforts du comité des loisirs qui coordonne un ensemble d'activités très appréciées des citoyens et des citoyennes (bibliothèque, sports, terrain de jeux coopératifs, fêtes populaires, activités à caractère social, créatif ou éducatif) ont été, comme à l'habitude, à la hauteur des attentes.

Enfin, je tiens à souligner le travail exemplaire et dévoué de notre secrétaire-trésorier et des personnes qui l'assistent. La gestion municipale n'a plus beaucoup de secret pour notre ami Gaston Lebel qui vient de prendre une retraite bien méritée du ministère des Affaires municipales et qui a redoublé d'ardeur au service de la municipalité. L'année 1998 sera marquée par un grand événement: l'informatisation des procédés de gestion municipale. Espérons que cela ne bouleversera pas trop les habitudes de notre vaillant secrétaire !

Une situation financière saine dans un contexte de transfert de factures gouvernementales

Alors que certaines municipalités dans notre région doivent allouer plus de 30% de leurs revenus au service de la dette, votre municipalité n'a aucune dette à long terme et aucune dépense d'intérêt; en dépit d'une conjoncture particulièrement éprouvante, votre patrimoine continue donc de croître à un rythme soutenu, ce qui est rare de ce temps-ci.

Le conseil entend maintenir une politique de gestion très serrée des finances publiques et ses membres continueront à déployer toutes leurs énergies afin de faire épargner des sous aux contribuables en cette période de diminution générale du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

Notre défi consiste à procéder à tous les travaux d'infrastructures requis et à offrir le même niveau de service sans engendrer de déficit, sans emprunter et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation.

Ces dernières années, le gouvernement du Québec avait annoncé le transfert de nouvelles responsabilités aux municipalités et aux MRC en leur assurant que la décentralisation s'accompagnerait d'un financement correspondant. En 1992, le gouvernement du Québec avait refilé aux municipalités le coût du service de la sûreté du Québec (S.Q.). Ce coût représente aujourd'hui plus de 10 cents du 100$ d'évaluation. En 1996, le ministre Perreault nous a refilé une autre facture qui a fait passer le taux de taxation pour les services de la S.Q. de 10 cents à 20 cents du 100$ d'évaluation. La nouvelle facture que le ministère de la Sécurité publique vient de nous faire parvenir est de 128 000$ comparativement à 116 000$ pour l'année précédente, ce qui fera passer le taux de taxation pour les services de la S.Q. à 22 cents du 100$ d'évaluation. Ainsi, le montant payé à la ☞

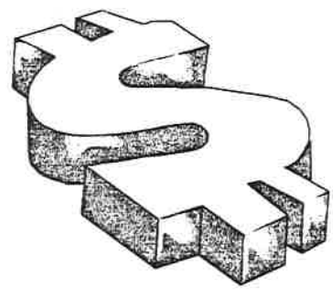

S.Q. représentera, en 1998, 44% de la taxe foncière de base. Je crois que c'est largement excessif.

Cette hausse de la facture de la S.Q. est due à l'augmentation très importante de la richesse foncière uniformisée (RFU) à Sainte-Pétronille. En effet, nous sommes cotisés en fonction de la RFU pour les services de la S.Q.; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC ou la taxe que la commission scolaire vous impose.

Or, la richesse foncière uniformisée de la municipalité de Sainte-Pétronille qui était de 10% plus élevée que l'évaluation foncière en 1997, sera de 23% plus élevée en 1998. Comme nous sommes contraints d'appliquer notre taux de taxation sur le montant d'une évaluation foncière largement sous-évaluée, nous devons donc imposer un taux plus élevé pour pallier cette situation. C'est la raison pour laquelle le taux de taxation des services de la S.Q. passera à 22 cents du 100$ d'évaluation en 1998.

En ce qui a trait à la facture que le gouvernement du Québec vient de nous transmettre, elle représente un montant de 5,8% du budget de l'année 1997 et se monte à environ 33 000$, ce qui se traduira par une hausse du taux de taxation de 6 cents du 100$ d'évaluation. Je n'épiloguerai pas longtemps sur le sujet sauf pour vous dire, qu'à mon niveau, j'ai le sentiment d'avoir tout fait pour l'éviter. De plus, les négociations avec le ministre Trudel ont permis de couper notre facture en deux. Malgré cela, je demeure convaincu que ce sont surtout les petites municipalités qui font les frais de ce transfert de facture et qui doivent taxer à la place du gouvernement lequel n'a même pas réussi à diminuer son niveau de dépense en-decà de 1%. N'ayant pas de marge de manoeuvre au chapitre des diminutions de salaires, notre municipalité n'a d'autres choix que de taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire auquel la loi l'oblige.

Depuis 5 ans, à Sainte-Pétronille, nous avons réussi à ne pas augmenter les taxes foncières de base malgré une hausse cumulative de l'inflation supérieure à 15% et une sous-évaluation de notre base d'évaluation de l'ordre de 23%. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux. Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre dans cette voie. Vous comprendrez également que nous devrons bientôt investir dans la confection d'un nouveau rôle d'évaluation afin que notre évaluation foncière globale soit plus réaliste et reflète davantage notre richesse foncière uniformisée.

Alors que nous nous engageons dans l'exercice de la planification budgétaire pour l'année 1998, nous tenterons de maintenir le taux de la taxe foncière de base en-deçà du taux d'inflation. Il ne sera cependant pas possible d'absorber les augmentations qui nous sont imposées par la S.Q. et par le transfert de factures du gouvernement.

L'aide-mémoire

Assemblée du conseil
Le premier lundi de chaque mois

Mairie
Mardi et jeudi soir de 19:00 à 21:30
Teléphone: 828-2270
(laissez un message si occupé)

Bibliothèque
Dimanche de 10:00 à 12:00

Mardi de 19:00 à 20:30

Patinoire (surveillez l'ouverture)
Semaine: de 13:00 à 17:00
et de 18:30 à 22:00
Fin de semaine: de 10:00 à 22:00

Presbytère: 828-2656

Police: 623-6249

Pompier: 648-2606

Une pensée pour
Mme Blanche Paquet
décédée le 4 novembre à l'âge de 94 ans

Nous désirons offrir nos condoléances à Madame Lise Paquet, bénévole responsable de la bibliothèque La Ressource.

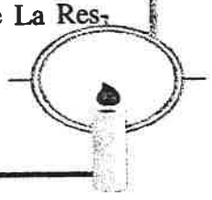

Comparaison 1997-1998 **

	Taux de la taxe foncière municipale de base	Taux de la taxe foncière attribuable aux services de la S.Q.	Taux de la taxe foncière pour absorber la facture du gouvernement	Total des taux des taxes* municipale et gourvernementale
1997	49 cents du 100$	20 cents du 100$	0	69 cents du 100$
1998	51 cents du 100$**	22 cents du 100$	6 cents du 100$	79 cents du 100$

* À ce montant, il faut ajouter une somme d'environ 100$ par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective.

** Prévisions pré-budgétaires

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 600 000$; il vous sera communiqué en détail dans le prochain *Beau Lieu.*

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos fonds et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. Nous désirons conserver une réserve suffisante pour couvrir les dépenses urgentes et/ou imprévues à court terme. Notre objectif est de maintenir votre taux de taxe foncière de base en-deça du taux d'inflation et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.

Jacques Grisé
Maire de Sainte-Pétronille

Province de Québec

Municipalité de
Village de Sainte-Pétronille
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été présentée par monsieur Herman Fournier (lots no 97-5), 126, chemin du Bout-de-l'Île, Sainte-Pétronille. Ce lot est situé dans la zone R-5/S-2.

Cette demande aurait pour but de permettre que la hauteur du bâtiment secondaire soit de 28 centimètres (11 pouces) plus haut que celle prévue au règlement de zonage qui est de 4.5 mètres (14.75 pieds).

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du conseil, qui se tiendra lundi le 1er décembre 1997 à 20 heures, à la Mairie, 3, chemin de l'Église à Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

DONNÉ à *Sainte-Pétronille* **ce** *13e* **jour de** *novembre* **mil neuf cent** *quatre-vingt-dix-sept.*

Gaston Lebel
Secrétaire-trésorier

DOSSIERS DONT LES ÉLUS (CONSEILLERS, CONSEILLÈRES ET MAIRE) SONT RESPONSABLES 1997-1998

Afin de tenir compte de la nouvelle composition du conseil municipal suite à l'élection du 2 novembre, le maire, M. Jacques Grisé, a annoncé un certain réaménagement des rôles et des responsabilités. Ainsi, les conseillers et les conseillères se sont vus confier les dossiers suivants :

Principales resposabilités des élus

Hélène Blais
Comité du journal le Beau Lieu et du journal Autour de l'Île.
Représentante de la municipalité à la table de concertation de I.O.

Denis Chatigny
Entretien des rues d'hiver et responsable des relations entre l'entrepreneur en déneigement et les citoyens.

Marcel Laflamme
Responsable de la gestion des infrastructures municipales et de la réfection des rues.
Comité d'embellissement.

Mireille Morency
Protection civile, services de police (S.Q. et agents) et de pompiers.
Comité de la bibliothèque *La Ressource.*

Anne Noël Deschamps
Comité des loisirs : activités sociales, culturelles, sportives et éducatives;
fêtes populaires et terrain de jeux coopératifs.
Représentante de la municipalité pour la maison des jeunes.
Responsable de la salle du centre communautaire.

Harold Noël
Comité consultatif de l'urbanisme.
Responsable de la gestion informatisée de la municipalité.

Jacques Grisé
Tâches de gestion et de coordination liées à la fonction de maire.
Tâches reliées au rôle de préfet suppléant à la MRC de l'Île.

Maire suppléant
Prenez note que madame Anne Noël Deschamps agira à titre de maire suppléant pour les trois prochains mois.

En vrac

Entretien de la piste de ski de fond
La municipalité de Sainte-Pétronille a bien failli perdre sa piste de ski de fond pour la saison hivernale 97-98 puisqu'aucune soumission n'a été déposée pour l'entretien du circuit. Devant ce fait, un jeune du village, Simon Noël a proposé ses services pour l'entretien de la piste à des conditions aussi avantageuses pour la municipalité que par les années passées.

Installation des balises selon les distances requises
Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain en installant des balises doivent obligatoirement respecter les limites d'installation en vigueur; les balises doivent être installées à une distance de 3 pieds du pavage et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

Pour toute information concernant le déneigement dans notre village, vous pouvez contacter le conseiller Denis Chatigny au 828-2054 ou Jean-Louis Robert au 828-9153 ou 828-9946 . Les opérateurs de la machinerie sont Gilles Émond et Jean-Yves Gaulin: cellulaire 570-3911.

Besoin d'une ambulance?.. Composez le 9-1-1

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec (03), en collaboration avec la Centrale de coordination santé de la région de Québec (03) inc. désire informer la population de Sainte-Pétronille de la démarche à suivre en cas d'urgence médicale nécessitant l'assistance d'une ambulance.

D'abord, il est primordial de composer, le plus rapidement possible, le 9-1-1 afin d'activer l'envoi des ressources ambulancières. Les premières minutes après qu'un tel événement se soit produit sont les plus importantes et peuvent parfois faire la différence entre la vie et la mort.

Vous entrerez alors en communication téléphonique avec du personnel qualifié, prêt à vous venir en aide.

Voici les informations essentielles à fournir rapidement:
— Votre adresse exacte ainsi que votre numéro de téléphone
— Le problème de santé principal: *que se passe-t-il actuellement?*
— L'âge du patient
— Son état de conscience: *conscient... inconscient... inconnu*
— L'état de respiration: *respire... ne respire plus... inconnu*
— le sexe du patient

Tous ces renseignements de base sont essentiels afin que les préposés puissent prioriser les appels et assigner les ressources les plus adéquates. **N'oubliez jamais que, dès que le 9-1-1 est composé, les ressources sont déjà en direction de votre domicile même si la conversation se poursuit.**

De plus, les préposés sont en mesure, selon la nature de l'urgence médicale, de vous fournir des conseils avant l'arrivée des techniciens ambulanciers, et ce, afin de vous permettre de mieux faire face à la situation.

Finalement, afin d'aider les techniciens ambulanciers à bien localiser votre résidence, préciser, lors de votre appel, la localisation exacte de votre résidence par rapport au chemin Royal ou à des édifices ou commerces connus; allumer les lumières extérieures et débarrer les portes.

En fournissant toutes ces informations, le service ambulancier qui dessert votre région n'en sera qu'amélioré. C'est en collaborant ensemble que l'on pourra sauver plus de vies, celle d'un membre de votre famille, d'un ami, d'un voisin, d'un citoyen.

Guy Nadeau, C.A. 03
Directeur
Centrale de coordination santé de Québec

La Chambre de commerce de l'Île d'Orléans

Votre Chambre de commerce est en pleine campagne de recrutement. Tous sont les bienvenus à supporter notre organisme, peu importe leur champ d'action. Faire partie d'une chambre de commerce, c'est se donner l'occasion de mieux connaître ses concitoyens et d'être mieux informé sur les projets en cours. Faire partie de **sa** chambre de commerce, c'est un acte de solidarité pour son milieu.

N'hésitez plus, devenez membre maintenant!

☞ Membre affaire: 50 $ + taxes
Les taxes sont récupérables et le 50 $ déductible d'impôt.

☞ Si la solidarité vous intéresse, composez le 828-9411 ou venez nous rencontrer à nos bureaux situés au 490, côte du Pont de 9 h à 17 h, 5 jours par semaine. Bienvenue à tous!

Concert de Noël au profit de la fabrique de Saint-Laurent
dimanche 7 décembre à 20 h
église de Saint-Laurent

Soliste: M. Roger Haché
Groupe vocal Fréquence
(Environ 50 choristes)

Admission: 12 $
(moins de 12 ans: 5 $)
Billets disponibles chez les marguillers
Renseignements:
Mme Louise Leclerc au 828-2324

«Sainte-Pétronille scintille»

Le concours de décoration annuel

Notre village est sur le point de revêtir ses beaux atours du temps des Fêtes et le concours «Sainte-Pétronille scintille» n'est qu'un prétexte pour souligner le travail et l'originalité des résidants qui embellissent leur maison et leur parterre.

Comme par les années passées, vous n'avez pas à vous inscrire auprès du comité des loisirs. Un comité jury circulera dans le village entre Noël et le le jour de l'An et décernera le trophée de l'Ange de la Victoire au gagnant.

Les critères d'évaluation demeurent les mêmes: **efforts déployés, créativité et originalité.** Des certificats-cadeaux échangeables dans des centres du jardin seront remis aux trois premières places.

Laissez libre cours à votre imagination...et que la magie de Noël fasse son oeuvre!

Concerts de Noël

par le
Choeur d'Orléans

Dimanche, 7 décembre à 19h00
au Restaurant Les Ancêtres
391, chemin Royal
Saint-Pierre,Î.O.
Coût: 10 $ incluant dessert et café
Pour réservation:
Michèle Émond 828-9534
Restaurant Les Ancêtres 828-2718

Dimanche, 21 décembre à 20 h00

Concert bénéfice
à l'église de Sainte-Pétronille
au profit de la fabrique.

- Concert de Noël par le Choeur d'Orléans
- Quatuor à corde
- Conte de Noël

Coût: 10 $

Pour réservation:
828-9164 ou 828-2049

Cours de hockey

pour les jeunes de 6 à 12 ans
à Sainte-Pétronille

Les vendredis de 18 h 30 à 19 h 30
Les samedis de 12 h 30 à 13 h 30
Coût d'inscription: 20 $

La formation des joueurs comprendra un perfectionnement du patinage avant et arrière, apprentissage des pivots, des virages et du freinage.

On y enseignera quelques notions sur le maniement du hockey, le tir, la passe, la réception et le transport de la rondelle.

Les équipements nécessaires et obligatoires seront: les patins, le hockey et un casque protecteur avec une grille ou une visière.

Communiquez avec Carl Bussière:
828-9527

La guignolée bientôt à votre porte...

Une tradition qui continue de faire des heureux.

Le comité des loisirs

Des citoyens qui ont à coeur les loisirs
Gros merci à M. Pierre Villemure ainsi qu'à M. Yvan Ruel pour leur donation de 100 $ versée au comité des loisirs. Une telle initiative démontre (et fait plaisir) que l'on se préoccupe de l'avenir du service des loisirs. Soyez assurés que les enfants de Sainte-Pétronille sauront en tirer profit.

Le labyrinthe des frissons
Lors de la grande cuillette nocturne de l'Halloween, plus de 120 personnes se sont arrêtées au centre communautaire afin de braver le *labyrinthe des frissons*. Un tout nouveau décor y était aménagé et les bonnes sorcières, présentes au rendez-vous annuel, ont distribué gentiment des friandises. J'aimerais remercier tous les bénévoles qui ont travaillé à l'installation du labyrinthe de même que ceux et celles qui ont participé à l'animation. Le 31 octobre, au centre communautaire, le labyrinthe fait maintenant partie des incontournables et le fait d'observer les parents qui s'aventurent et de les voir sursauter de peur...vaut le coup de s'impliquer au sein du comité des loisirs! Hoooouuuuuuuuu!!!!!

Une fête organisée par des enfants
Le 1er novembre dernier, des enfants de Sainte-Pétronille, supportés par leurs parents, ont organisé une fête d'Halloween au centre communautaire. Cette belle idée a fait son chemin et cela grâce à la jeune Gabrielle Shonk (Cap de Condé, Sainte-Pétronille). Tout était parfait et les enfants se sont beaucoup amusés. Bravo!

Plus on est de fous...!
Je lance l'invitation à tous ceux et celles qui aimeraient se joindre au comité des loisirs. Plusieurs volets sont envisageables et l'équipe travaille en sous-comités. Après ces quatre premières années comme conseillère, j'ai pu identifier certaines faiblesses au niveau des infrastructures et je souhaite accomplir ce deuxième mandat de quatre ans entourée de gens qui, comme moi, trouveraient le village bien triste sans ce comité des loisirs qui nous rend la vie plus agréable. Bienvenue à tous.

Anne Noël Deschamps, conseillère

Le Beau Lieu

Un peu plus tôt!
Comme à chaque année, pour l'édition du Beau Lieu de Noël, je me permets de devancer de quelques jours la date limite pour la remise de vos articles dans le but de vous livrer le bulletin aux alentours du 20 décembre. De cette façon, vous aurez toutes les informations entourant l'horaire des messes de Noël et du Nouvel An ainsi que les heures d'ouverture du centre communautaire Raoul-Dandurand pour la période des vacances.
Merci pour votre collaboration.

Raynald Fiset, rédacteur

Équipe de rédaction:
* Hélène Blais, conseillère responsable
* Jacques Grisé, maire
* Gaston Lebel, sec.-trésorier
* Raynald Fiset, rédac. (rayf@videotron.ca)

Date limite pour la remise de vos articles:
8 décembre